

---

**Se tourner vers le Nord : territoire, identité et  
coproduction des connaissances à la Baie James**

**Caroline Desbiens**

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en Géographie historique du Nord  
Département de géographie, Université Laval, Québec, Canada

[Caroline.Desbiens@ggr.ulaval.ca](mailto:Caroline.Desbiens@ggr.ulaval.ca)

---

**Résumé**

Cet article explore la portée de l'histoire, de la culture et des mécanismes de construction nationale sur la coproduction des connaissances dans le Nord du Québec. Premièrement, un regard historique est posé sur la production des connaissances à la Baie James. Depuis la première phase sur la rivière La Grande, le contexte politique du développement hydroélectrique plonge les chercheurs francophones au cœur d'un débat culturel sur les relations et le partage du territoire entre Cris et Québécois. J'explorerai comment les trajectoires historiques des Cris et des Québécois influencent les possibilités de recherches collaboratives. Deuxièmement, je soulignerai l'importance pour les non-autochtones de se poser eux-mêmes comme sujets de recherche dans leurs collaborations avec les Premières Nations.

**Mots-clés**

Québec; Baie James; territoire; identité; relations interculturelles; anthropologie symétrique.

**Abstract**

This article explores the impact of history, culture and processes of nation-building on the co-production of knowledge in Northern Quebec. The production of knowledge in James Bay is analysed from a historical perspective. From the first phase of development on the La Grande river, the political context surrounding hydroelectric development has brought francophone researchers to the center of a cultural debate about the sharing of territory between the Crees and the Québécois. I will explore how the historical trajectories of each people influence potential research collaborations. Secondly, I will underline the importance for non-native people to posit themselves as subjects of research in their collaborations with First Nations.

**Keywords**

Quebec; James Bay; territory; identity; intercultural relations; symmetrical anthropology.

**Resumen**

El presente artículo explora el alcance que pueden tener la historia, la cultura y los mecanismos de construcción nacional en la co-producción de los conocimientos en el Norte de Québec. En primer lugar, se hace una observación histórica de la producción de los conocimientos en la Baie James. Desde la primera fase realizada en el río La Grande, el contexto político del desarrollo hidroeléctrico sume a los investigadores francófonos en el centro de un debate cultural sobre las relaciones y la repartición del territorio entre Cris y Quebequenses. Exploraré de qué manera las trayectorias históricas de los Cris y los Quebequenses influyen en las posibilidades de investigaciones colectivas. En segundo lugar, destacaré la importancia para los no indígenas de ponerse en situación de sujetos de investigación en sus colaboraciones con las Primeras Naciones.

**Palabras claves**

Québec; Baie James; territorio; identidad; relaciones interculturales; antropología simétrica.



## INTRODUCTION

La question de la coproduction des connaissances entre les chercheurs universitaires et ceux issus des communautés autochtones appelle à une réflexion sur l'identité, la subjectivité et la « positionalité » des individus. En effet, pour qu'il y ait création d'interfaces, il faut que s'établisse un dialogue qui fasse état de ce que chaque chercheur a tendance à prendre pour acquis : bref, il faut exposer, pour soi-même et pour nos interlocuteurs, les bases ontologiques, références culturelles et systèmes de valeurs qui orientent à la fois nos questionnements tout comme notre manière de produire le savoir. Si l'anthropologie et les études amérindianistes sont fondées sur le principe que la culture est un univers de sens qui varie en fonction des lieux, des époques et des structures sociales et politiques, il faut donc admettre que ceux et celles qui s'adonnent à ces recherches sont à la fois les produits et les producteurs des mondes qu'ils cherchent à comprendre. Ainsi tout chercheur est jusqu'à un certain point l'instrument de ses propres recherches (Coffey 1999 : 3).

Cette réalité a toujours été au centre de mon propre engagement envers les études nordiques et plus particulièrement la question du développement hydroélectrique dans ces régions. Ayant grandi au plus fort des travaux du Complexe La Grande à la Baie James, l'étude de la société crie s'est imposée pour moi comme un passage obligatoire afin de comprendre mon propre héritage historique et national en tant que sujet québécoise. Au cours des années soixante-dix, la construction du « projet du siècle » comme on l'appelait à l'époque signifiait l'affirmation d'une québecitude sur un territoire désormais élargi vers le Nord, et ce, par le biais du développement hydroélectrique. Dans la banlieue montréalaise où j'ai grandi, ce mouvement géographique de société s'est concrétisé de manière à la fois saisissante et banale par un matin de printemps : en route vers la Baie James pour livrer une importante pièce de machinerie, un de nos voisins avait effectué un détour dans nos petites rues de quartier pour venir prendre un dernier café chez lui et, ce faisant, offrir aux badauds le spectacle du chargement

gigantesque qu'on lui avait confié. Tout comme la taille d'une baleine renvoie à l'immense étendue de l'océan, la dimension effarante de la pièce de métal qui reposait sur sa remorque établissait la preuve que la Baie James était effectivement un pays de géants. Pour les travailleurs de mon quartier, ce pays était encore lointain, mais nous avions la certitude que des Québécois comme nous y avaient leur place puisque, à l'instar de notre voisin camionneur, chacun avait un parent, ami ou connaissance qui était « monté » là-bas aux chantiers. L'idée qu'une destination aussi lointaine puisse faire partie du territoire québécois nécessitait tout de même un effort d'imagination. Les drapeaux bleu et blanc qui fleurissaient sur nos balcons ces jours-là étaient signe de la nation québécoise : la forme et les contours de son espace toutefois étaient plus difficiles à saisir. Lorsque notre visiteur reprit sa place derrière le volant, fit retentir son klaxon et s'engagea de nouveau vers l'autoroute qui allait le mener à des centaines de kilomètres de chez nous où d'autres Québécois œuvraient aux chantiers, j'eus la curieuse impression que mon espace culturel avait fait un bond vers le Nord. L'assertion si souvent répétée que la « Baie James appartient à tous les Québécois » était devenue, ce matin-là, un peu plus réelle.

Si elles paraissaient évidentes à mes yeux d'enfant, les modalités d'accès au territoire et à la citoyenneté qui sont sous-entendues par cette assertion se sont révélées être beaucoup plus complexes au fil de mon parcours des vingt dernières années. La lutte des Cris pour la reconnaissance de leurs droits territoriaux à la Baie James nous rappelle constamment que cet espace « nationalisé » par les Québécois du Sud à travers le développement hydroélectrique demeure pour les Cris un paysage hautement patrimonial. Pour les communautés autochtones du Nord, le projet qui faisait la fierté des Québécois représentait une autre étape de la longue expansion coloniale de la loi du marché arrimée à l'État-nation. L'héritage du passé colonial fait toujours partie de la relation entre chercheurs autochtones et non autochtones; il peut donner lieu à des conflits, mais aussi à des ouvertures positives qui

réussissent parfois à « autochtoniser » l'académie (Abbott Mihesuah et Cavender Wilson 2004). Je me propose, dans les lignes qui suivent, d'explorer la portée de l'histoire, de la culture et des mécanismes de construction nationale sur la coproduction des connaissances dans le Nord du Québec. Deux thèmes principaux seront abordés : premièrement, je poserai un regard historique sur la production des connaissances à la Baie James. Depuis la première phase de construction sur la rivière La Grande, le contexte politique du développement hydro-électrique plonge les chercheurs francophones au cœur d'un débat culturel sur les relations et le partage du territoire entre Cris et Québécois; ce débat pose des obstacles non négligeables aux partenariats de recherche, surtout pendant les périodes de tension.

J'explorerai comment les trajectoires historiques des Cris et des Québécois influencent les possibilités de recherches collaboratives. Deuxièmement, je soulignerai l'importance pour les non-autochtones de se poser eux-mêmes comme sujets de recherche dans leurs collaborations avec les Premières Nations. Pour comprendre les conflits entourant l'exploitation des ressources à la Baie James, il faut comprendre de quelle façon les Québécois du Sud se sont investis dans cette région, et comprendre aussi quelles conceptions de la nature ils ont mobilisées : dans ce but, j'adopterai le concept « d'anthropologie symétrique » mis de l'avant par Bruno Latour dans son essai *Nous n'avons jamais été modernes* (Latour 1991). En exposant les mécanismes politiques et ontologiques qui limitent ou élargissent les interfaces de coproduction entre les chercheurs et, surtout, en créant un regard anthropologique à deux sens, la recherche peut s'avérer non seulement un outil de connaissance, mais aussi de démocratisation de l'espace social et physique du Québec.

## 1. LE « PARTAGE ACADÉMIQUE » DES ÉTUDES AUTOCHTONES

Dans un article sur le parcours de l'anthropologie amérindianiste québécoise, Carole Lévesque fait état du « partage académique »

qui prévaut au Québec et selon lequel certains groupes de chercheurs ont développé des collaborations avec des communautés autochtones spécifiques :

[L]es chercheurs de Montréal étudieront de préférence les Montagnais de la Côte-Nord et du Labrador et dans une moindre mesure les Inuit; ceux de Laval se concentreront plus directement sur les Inuit du Québec et sur quelques groupes inuit des Territoires du Nord-Ouest, aujourd'hui Nunavut, tout en s'intéressant aussi aux Montagnais; enfin, ceux de McGill investiront plus largement la région de la Baie James où réside la population crie. (Lévesque 2002 : 99)

Lévesque mentionne que cette division du travail a bien sûr connu ses exceptions et que d'autres aires ont été étudiées par les chercheurs québécois : « Néanmoins, la distinction a existé et s'est maintenue même si ses formes ont changé avec le temps » (Lévesque 2002 : 99)<sup>1</sup>.

De toute évidence, cette géographie académique qui décourage ou favorise les liens entre certains groupes d'universitaires et d'Autochtones, n'est pas détachée du contexte politique de la province dans lequel ces collaborations de recherches se sont consolidées. Au cœur de ce contexte politique sont les questions de langue et de construction de la nation. En contexte multilingue comme celui du Québec, la langue est de toute évidence plus qu'un moyen de communication, mais fonctionne également comme un outil et un symbole d'affirmation identitaire; ceci autant pour les francophones que pour les anglophones et les Autochtones. Parce qu'elle est véhicule d'identité, la langue façonne aussi des réseaux d'appartenance culturelle. Ces réseaux possèdent parfois un profond ancrage historique; les alliances entre Français et

<sup>1</sup> Il faut mentionner un autre facteur ayant eu une influence non négligeable sur la consolidation d'alliances de recherche. En effet, à partir des années soixante, le département d'anthropologie de l'Université McGill a mis l'accent sur l'anthropologie du développement – d'où les collaborations avec les communautés les plus touchées par celui-ci – alors que, à l'Université Laval, une anthropologie culturelle surtout axée sur les rites, la spiritualité et la culture matérielle était davantage mise de l'avant.

Hurons à partir du XVII<sup>e</sup> siècle (Delâge 1991; Trigger 1992), les contacts entre colons, traiteurs et missionnaires français avec les Montagnais (Charest 2001; Vincent 1991) et, du côté anglophone, les échanges entre les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson et les missionnaires anglo-saxons avec les Cris (Francis and Morantz 1983; Morantz 2002) ont été abondamment documentés.

Il est certain que les exceptions et les transgressions sont nombreuses : on pourrait citer en exemple le travail des anthropologues de l'Université Laval avec les Inuit du Nunavik (notamment Laugrand 2002; Saladin D'Anglure 2006; Trudel 1981). Toutefois, l'horizon de contact entre les sociétés autochtones et immigrantes au Québec a façonné des aires linguistiques sur lesquelles s'appuient souvent les collaborations entre chercheurs et communautés. Au cours des années soixante-dix, période pendant laquelle le réveil nationaliste québécois correspondait à une volonté accrue du gouvernement d'exploiter les ressources du Nord, ces alliances linguistiques ont acquis plus que jamais un caractère politique. En effet, la Baie James était un projet d'affirmation culturelle tout autant qu'économique. Par le biais du développement hydroélectrique, le Nord allait devenir un espace de construction nationale pour les Québécois. En revanche, les Cris allaient eux aussi consolider les frontières de leur propre nation. Je ferai un survol rapide des mécanismes de cette double construction nationale dans un même territoire tout en explorant ses impacts pour la création d'interfaces de collaboration entre les chercheurs cris et québécois.

## 2. BAIE JAMES / EYYOU ISTCHEE : LES TERRITOIRES DE LA NATION AU QUÉBEC

Pour saisir les dynamiques de construction des territoires de la nation au Québec nordique, il faut comprendre l'évolution géographique de la province, c'est-à-dire son extension vers le Nord à deux reprises, soit en 1898 et en 1912. En effet, le territoire qui est aujourd'hui la Baie James pour les Québécois et Eeyou Istchee pour les Cris est historiquement relié à la création par la Couronne britannique de la

Terre de Rupert en 1670 : ce processus concédait à la Compagnie de la Baie d'Hudson un immense territoire de traite et s'effectuait sans tenir compte des droits autochtones sur le territoire ou chercher à en obtenir le transfert. En 1912, la *Loi sur l'extension des frontières* du Québec étendait la frontière occidentale de la province jusqu'au Labrador et la frontière septentrionale jusqu'au détroit d'Hudson. Cette loi stipulait que le Québec devait reconnaître les droits autochtones sur le territoire et en obtenir le transfert avant de pouvoir en exploiter les ressources. À toutes fins pratiques, cette clause demeura lettre morte jusqu'au début des années soixante-dix, moment où le gouvernement Bourassa mit en branle un vaste projet d'exploitation des ressources naturelles englobant non seulement le potentiel hydroélectrique de la région mais aussi son potentiel minier et forestier.

Quelques années auparavant, la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, présidée par le géographe Henri Dorion (Dorion 1971), avait déjà abordé la question des frontières et des responsabilités législatives du Québec en région nordique. Dans son rapport, la Commission Dorion insistait sur l'urgence de déployer une « action gouvernementale [qui] soit aussi vigoureuse dans le territoire du Nouveau-Québec que dans le sud » (Dorion 1971 : 188 189). Comme le suggérait la Commission, l'absence d'une présence visible du gouvernement provincial au Québec nordique laissait libre cours à Ottawa de combler ce vide. La Commission enjoignait le gouvernement du Québec d'obtenir transfert des droits autochtones et d'étendre le plus tôt possible son action sur le territoire, autant par la création de politiques de gouvernance que par le biais du développement économique. À la suite du début des travaux de construction du Complexe La Grande, cette recommandation allait devenir réalité en 1975 avec la signature de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois (CBJNQ) par les Cris et les Inuits du Québec, par les gouvernements du Québec et du Canada et par la société d'État Hydro-Québec (celle-ci englobant la « Société de développement de la Baie James » [SDBJ] et

la « Société d'énergie de la Baie James » [SÉBJ] (Convention 1998). La signature de la CBJNQ mettait fin à une longue période de tension pendant laquelle les Cris intentèrent un procès pour obtenir la cessation des travaux sur la rivière La Grande. Dans un jugement désormais célèbre, le juge Albert Malouf leur accordait gain de cause, mais cette décision devait être renversée en cour d'appel quelques jours plus tard (Malouf 1973). Malgré ce revers pour la cause crie, le procès les opposant au gouvernement et à Hydro-Québec permit d'enclencher des négociations entre les diverses parties et de mener à une entente qui fit figure de « premier traité moderne », tel qu'on désigne souvent la CBJNQ. La signature de la convention enclencha un processus de construction nationale pour chacune des parties qui continue encore aujourd'hui d'influencer la teneur de leurs relations.

Pour les Québécois du Sud, la CBJNQ ouvrait la voie à un processus de restructuration de l'échelle géographique de la nation québécoise afin que son territoire puisse correspondre davantage au territoire de la province et à sa plus récente limite septentrionale établie en 1912. Il fallait continuer d'intégrer un peu plus de Nord à l'espace traditionnel des descendants de la Nouvelle-France, dont l'expansion culturelle s'était historiquement effectuée à partir du foyer de la vallée du Saint-Laurent. Dans son étude, *La Terre Promise : le mythe du Nord québécois*, Christian Morissonneau (1978) démontre de façon éloquent comment le Nord fait figure d'espace mythique dans l'établissement d'une nation francophone en Amérique. Parce qu'il s'agit d'une figure symbolique, le Nord est davantage un idéal qu'un espace géographique précis. Ainsi, l'emplacement du Nord varie selon les personnages religieux ou politiques qui utilisent cette figure pour mobiliser les colons : s'il s'agit des Laurentides pour le Curé Labelle, il englobera, pour d'autres missionnaires, tout l'Ouest canadien (Morissonneau 1978). La Baie James peut être vue comme le dernier chapitre de ce mythe du Nord québécois. Par conséquent, l'expansion économique du Québec dite « de base » en territoire nordique ne saurait être comprise sans analyser le

travail sur la culture, et sur la symbolisation du rapport au territoire, qui s'est effectué afin de faire correspondre l'espace culturel de la nation québécoise avec l'espace géographique de la Baie James. Il s'agit en quelque sorte d'analyser la refonte de l'imaginaire géographique québécois (du Sud) qui a été mise en branle avec le début du développement hydroélectrique à la Baie James.

Avant d'élaborer davantage sur ce point, il convient de relater les grandes étapes de la consolidation de la nation crie et de son territoire – Eeyou Istchee – depuis la signature de la CBJNQ. En effet, la constitution d'un sujet québécois tourné vers le Nord a entraîné un certain raffermissement des frontières culturelles entre Cris et Québécois. Dans un article intitulé « Les groupes ethniques et leurs frontières », Frederick Barth propose que les chercheurs ont négligé « les problèmes d'entretien des frontières » (1995 : 216) dans leurs analyses des différents groupes humains et des dynamiques ethniques et culturelles qui les séparent. Selon Barth, le contact interculturel ne garantit pas la liquidation des frontières. Il soutient que les frontières ethniques persistent malgré le trafic incessant des individus de part et d'autre des bornes culturelles :

[L]es distinctions de catégories ethniques ne dépendent pas d'une absence de mobilité, de contact ou d'information mais impliquent des processus sociaux d'exclusion et d'incorporation par lesquels des catégories discrètes se maintiennent, malgré des changements dans la participation et l'appartenance au cours des histoires individuelles. D'autre part, on découvre que des relations sociables stables, persistantes et souvent d'une importance sociale vitale perdurent de part et d'autre des telles frontières et sont fréquemment fondées précisément sur ces statuts ethniques dichotomisés. En d'autres termes, les distinctions ethniques ne dépendent pas d'une absence d'interaction et d'acceptation sociale, mais sont tout au contraire les fondations mêmes sur lesquelles sont bâtis des systèmes sociaux plus englobants [...] les différences culturelles peuvent persister malgré le contact inter-ethnique et l'interdépendance entre les groupes. (Barth 1995 : 204-205)

Depuis le début du développement hydro-électrique à la Baie James, la présence accrue du gouvernement et de la population québécoise dans la région a effectivement élargi les aires d'échange et de contact interculturel entre Cris et Québécois. Toutefois, si la proposition de Frederick Barth est valide, ces allers-retours des individus entre les deux espaces culturels ne signifient en rien l'abolissement des frontières qui séparent les deux peuples, mais favorisent plutôt la consolidation de leurs balises respectives. En contexte québécois, plusieurs chercheurs ont relié l'atomisation des groupes culturels aux politiques de reconnaissance mises de l'avant par ceux-ci face à la confédération canadienne et à la scène internationale (Jenson et Papillon 2000; Labelle et Rocher 2004; Salée 1995; Taylor 1992; Taylor et Gutmann 1994). Pour les Cris et les Québécois, la nation en tant qu'appareil social, politique et culturel a fourni une gamme d'outils servant à l'affirmation identitaire de chaque entité, de même qu'à la définition de son territoire. Au même titre que l'affirmation de la nation québécoise, le travail de construction nationale de la nation crie qui s'est effectué à partir des années soixante-dix joue un rôle déterminant sur la teneur des échanges interculturels dans la région. Il m'est impossible ici de rendre toute la complexité de l'émergence de la nation crie au cours des trente dernières années; seuls les individus qui y ont activement participé sont en mesure d'en dresser un portrait adéquat<sup>2</sup>. Je me limiterai plutôt à en identifier les étapes principales afin de souligner comment, au même moment où la Baie James était revendiquée par la « communauté imaginaire » (Anderson 1983) québécoise, sa particularité en tant que territoire national autochtone était mise de l'avant par les Cris.

Afin de prendre part aux négociations qui ont mené à la signature de la CBJNQ, les

différentes communautés crie situées à l'Est de la Baie James ont dû se doter d'une entité capable de les représenter auprès des gouvernements et de faire valoir leurs intérêts<sup>3</sup>. Cette voix collective allait devenir le Grand Conseil des Cris (GCC) qui fut incorporé en 1974. Depuis cette incorporation, on pourrait affirmer que les Cris de la Baie James – à l'instar des Québécois francophones – ont vécu leur propre Révolution tranquille grâce à la nouvelle structure de gouvernance qui a été créée et mise en application dans le cadre de la CBJNQ. En plus d'un nouveau régime de partage des terres, la CBJNQ prévoyait la création d'institutions crie capables d'assurer la distribution de différents services, notamment en matière de santé, d'éducation, de sécurité publique et de développement social et économique (CBJNQ 1998). La création d'une telle structure administrative a nécessairement entraîné le raffermissement des liens entre les neuf villages crie du territoire. Dans une société qui par son mode de subsistance avait été appelée à se déplacer sur de vastes étendues de territoire selon un cycle saisonnier, l'organisation sociale étaient traditionnellement logée au sein du groupe familial et de la bande, dont la population dépassait rarement quelques centaines d'individus (Francis et Morantz 1983; Tanner 1979). Sans toutefois nier l'importance des contacts entre les familles au fil des déplacements sur le territoire, les données ethnographiques suggèrent que l'appartenance culturelle était à l'origine davantage axée sur le groupe local, c'est-à-dire la bande (Lévesque 1986 : 80).

Ainsi, la création d'une structure telle que le GCC peut être vue comme un pas décisif vers l'élargissement du sentiment de communauté au-delà du contexte immédiat de la vie quotidienne. Parce qu'il a permis d'élargir et de réseauter l'espace d'identification et d'appartenance crie, le GCC a tenu un rôle de premier plan dans la création d'une communauté

<sup>2</sup> Même s'il s'agit d'un regard provenant de l'extérieur, l'article de Martin Papillon « Mouvements de protestation et représentation identitaire : l'émergence politique de la nation crie entre 1971 et 1995 » présente une excellente synthèse des étapes majeures de la constitution de la nation crie à la fin du XX<sup>e</sup> siècle (Papillon 1999).

<sup>3</sup> D'est en ouest à l'intérieur des terres, les différentes communautés crie se déclinent comme suit : Mistissini, Oujé-Bougoumou, Waswanipi, Nemiscau et, le long de la côte du Sud au Nord, Waskaganish, Eastmain, Wemindji, Chisasibi et Whapmagoostui.

imaginaire. Tel que Benedict Anderson l'affirme dans son ouvrage *Imagined Communities*, « l'imagination » de la communauté d'appartenance découle du changement d'échelle propre à la constitution de la nation : alors que chaque résidant d'Eeyou Istchee ne rencontrera jamais la totalité des quelque quinze mille individus qui forment la nation crie, leur constitution en tant que nation suggère que « dans l'esprit de chacun(e) figure l'image de leur communion » (Anderson 1983 : 6). Même si elle est en grande partie le résultat de l'intégration des neuf communautés cries dans une structure de gouvernance élargie, l'image de cette communion doit être maintenue par différents recours symboliques.

Parmi ces recours, la transition vers des appellations autochtones pour désigner le territoire cri et son peuple est sans aucun doute le plus important : ainsi le vocable colonial « Cri » est de plus en plus remplacé par le terme autoréférentiel « Eeyou » (« Eeyouch » au pluriel) et la désignation du territoire passe graduellement de « Baie James » à « Eeyou Istchee » (qu'on pourrait traduire par « La terre du peuple » ou « La terre crie »). L'identification des Eeyouch avec l'espace d'Eeyou Istchee délimite et affirme un espace d'appartenance autochtone au sein du territoire du Québec. Cet espace est à la fois ancien et nouveau. Il est ancien dans le sens qu'il consolide un paysage culturel produit au fil de générations de déplacements, d'exploitation et de développement d'un univers symbolique et religieux fondé sur les modes de production, toutefois il est moderne dans le sens que ce paysage culturel est désormais « imagé », et donc imaginé, à travers différents icônes nationaux tels que le drapeau et le logo du GCC. Dans le magazine *Eeyou Eenou Nation*, le GCC décrivait son logo en ces termes : « The stretched beaver pelt represents the Cree and their way of life in Eeyou Istchee. The symbols represent key elements in the Cree way of life : The Fish represents the water and all life that water provides. The Tree represents plant life, the earth, the animals and all that they provide. The Goose represents air, winged creatures and all they provide. The Drum represents spiritual strength of the

Nation » (*Eeyou Eenou Nation* 2004 : 52). Alors que, dans une culture basée sur la chasse, ces éléments sont appréhendés directement à travers les pratiques quotidiennes, le développement de la nation en tant que communauté imaginaire requiert la symbolisation de la terre et des éléments qui s'y rattachent. C'est par cet acte de symbolisation de ce qui est une sphère sacrée, car c'est la terre des ancêtres, que la nation génère et entretient l'identification de ses membres avec le territoire.

Finalement, il faut aussi mentionner le rôle actif des leaders cries dans le développement d'un sentiment d'identité nationale et territoriale : un projet de constitution avait vu le jour au cours du mandat de Ted Moses, projet auquel le nouveau Grand Chef des Cris Matthew Mukash, élu à l'automne 2005, donne lui aussi son appui. De plus, pendant la campagne qui devait mener à la victoire de Monsieur Mukash, le cas des Cris de Washaw Sibi attira l'attention sur les mécanismes de construction de la nation, cette fois en rapport avec l'emplacement des frontières du territoire et du groupe ethnique. Depuis plusieurs années, la communauté de Washaw Sibi, une bande crie relocalisée pendant les années cinquante dans la réserve algonquine de Pikogan près d'Amos en Abitibi, demande d'être formellement reconnue selon la CBJNQ, malgré le fait que ses quelque 350 membres résident à l'extérieur du territoire conventionné. De façon parallèle, les gens de MoCreebec, une communauté située en Ontario à Moose Factory sur la rive Ouest de la Baie James, souhaitent être reconnus par la Convention puisque leurs ancêtres proviennent d'au moins six villages cries du Québec. Les revendications de MoCreebec et de Washaw Sibi de même que le travail du GCC pour intégrer ces communautés soulignent à quel point les limites de la nation crie, comme celles de toute nation, ne se donnent pas d'elles-mêmes, mais sont le résultat d'interactions sociales et politiques.

En résumé, le début des travaux de développement hydroélectrique à la Baie James a entraîné la production de nouvelles frontières ethniques et culturelles dans la

région; la signature en 2002 de l'entente dite « de nation à nation » (aussi connue comme « Paix des Braves ») entre les Cris et le Gouvernement du Québec est sans doute la preuve la plus tangible de cette évolution sociale et politique au cours des trente dernières années. Cette entente a été célébrée comme marquant le début d'une nouvelle relation entre les deux peuples, relation basée sur le partage des ressources et le développement mutuel des deux communautés. Toutefois, je propose que cette reconnaissance de « nation à nation » signale que le dialogue est possible non pas tant parce qu'il y a eu métissage des points de vue, mais bien parce que chaque groupe s'est investi dans l'entretien de ses propres frontières, pour reprendre l'expression de Frederick Barth. Au cours des dernières décennies, le travail de construction nationale des Eeyouch et des Québécois en rapport au territoire de la Baie James / Eeyou Istchee a servi à confirmer, de même qu'à sécuriser, chaque groupe culturel dans sa spécificité : la Paix des Braves est donc le résultat d'un jeu ambigu entre l'ouverture vers l'autre et le maintien de frontières culturelles et ethniques dans le Moyen-Nord du Québec. Comment donc envisager des interfaces d'échange qui tiennent compte de l'investissement de chacune des communautés dans ses propres frontières culturelles? Comme mon analyse le suggère, la construction des nations crie et québécoise au cours des dernières années s'est appuyée sur un discours identitaire dont les ancrages sont fondés sur des constructions divergentes de la nature et du rapport au territoire. Loin d'être anodines, ces constructions sont au cœur même des débats entourant les modes de développement des ressources. Je propose qu'il est temps pour les Québécois du Sud de se soumettre à un exercice auquel les Eeyouch ont été forcés de se prêter au moins depuis le tout premier témoignage présenté au Juge Malouf au début des années soixante-dix : celui d'explicitier leur propre conception du territoire et du rapport à la nature comme si ce rapport était étranger à la société dominante. En effet, si Cris et Québécois doivent devenir des partenaires égaux dans tous les domaines d'échange, il

faut rétablir le déséquilibre qui existe en ce qui a trait à la production de savoir ethnographique sur les deux peuples : bref, il faut développer une anthropologie symétrique.

## CONCLUSION

Lorsqu'il s'agit de développer des interfaces d'échange, je propose que ce type de constructions culturelles joue un rôle déterminant, indépendamment du fait que les acteurs se placent en accord ou en opposition face à ces discours, ou face à l'histoire coloniale à laquelle ils renvoient. Au cours, et sûrement au-delà, des années soixante-dix, alors que le mouvement nationaliste québécois connaissait un moment fort, la recherche en milieu cri pour les Québécois francophones entraînait nécessairement une prise de position face à leur propre parcours historique et culturel. Il est normal que, dans un tel contexte, plusieurs obstacles aient entravé la création d'interfaces de recherche entre les Cris et les Québécois. Si les chercheurs anglophones ont dû eux aussi se positionner face au contexte politique qui prévalait au moment de la première phase de développement sur la rivière La Grande, il demeure que la construction de repères identitaires francophones en territoire autochtone n'impliquait pas leur langue ou leur culture aussi directement dans les politiques de développement de la région. Assurément, des anglophones québécois ont supporté le développement hydroélectrique du Nord tout comme des francophones s'y sont opposés. Toutefois, lorsque qu'on s'attarde aux processus de construction du territoire national, qui ont été associés à la construction de barrages à la Baie James, on pourrait difficilement nier que les différentes communautés culturelles du Québec aient été interpellées différemment par ce projet; les exemples de discours mentionnés en font foi.

Comme Louis Althusser l'a démontré dans un autre contexte, c'est ce processus même d'interpellation qui est constitutif du sujet politique (Althusser 1971). L'analyse du processus d'interpellation et de constitution d'un sujet québécois tourné vers le Nord – processus qui s'est déployé dans l'imaginaire du Sud à mesure que les grues, les pelles

mécaniques et les routes se déployaient en territoire cri – doit faire l'objet d'une réflexion soutenue pour que s'établissent de véritables espaces de communications entre Cris et Québécois, chercheurs ou non. Une telle réflexion suppose le développement d'un regard anthropologique à deux sens où les manières de construire la nature et le territoire propres à la société industrielle québécoise sont abordées comme des objets hybrides, historiques, et dont la pertinence culturelle est spécifique plutôt qu'universelle.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME. 1998. *Convention de la Baie-James et du Nord québécois et conventions complémentaires*. Québec, Les Publications du Québec.
- ANONYME. 2004. *Logo Captures our Way of Life, in Eeyou Eenou Nation*. Ottawa : Embassy of Cree Nation.
- ABBOTT MIHESUAH DEVON and ANGELA CAVENDER WILSON. 2004. *Indigenizing the academy: transforming scholarship and empowering communities*. Lincoln and London : University of Nebraska Press.
- ALTHUSSER Louis. 1971. Ideology and ideological state apparatuses (notes toward an investigation), in *Lenin and Philosophy*: 127-186. New York : Monthly Review.
- ANDERSON BENEDICT. 1983. *Imagined Communities: reflections on the origin and spread of nationalism*. Londres and New York : Verso.
- BARTH FREDERICK. 1995. Les groupes ethniques et leurs frontières, in P. Poutignat et J. Streiffenart (dir.), *Théories de l'ethnicité*: 203-249. Paris : Presses Universitaires de France.
- BOURASSA ROBERT. 1973. *La Baie James*. Montréal : Éditions du Jour.
- CHAREST PAUL. 2001. Les Montagnais ou Innus », in Gérard Duhaime (dir.), *Le Nord: habitants et mutations*: 37-51. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- COFFEY AMANDA. 1999. *The ethnographic self: fieldwork and the representation of identity*. Londres and Thousand Oaks : Sage Publications.
- DELÂGE DENYS. 1991. *Le Pays renversé: Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est – 1600-1664*. Montréal : Boréal.
- DORION HENRI. 1971. *Rapport de la commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec*. Québec: La Commission.
- FRANCIS DANIEL and TOBY MORANTZ. 1983. *Partners in furs: a history of the fur trade in Eastern James Bay 1600-1870*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.
- JENSON JANE and MARTIN PAPILLON. 2000. Challenging the citizenship regime : the James Bay Cree and transnational action, *Politics and Society* 28 (2) : 245-264.
- LABELLE MICHELINE et FRANÇOIS ROCHER. 2004. *Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- LATOUR BRUNO. 1991. *Nous n'avons jamais été modernes: essai d'anthropologie symétrique*. Paris : La Découverte.
- LAUGRAND FRÉDÉRIC. 2002. *Mourir et renaître: la réception du christianisme par les Inuit de l'Arctique de l'Est canadien*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- LÉVESQUE CAROLE. 2002. La culture entre mémoire et sens : parcours de l'anthropologie amérindianiste québécoise, in Denise Lemieux et al. (dir.), *Traité de la culture*: 97-119. Québec : Éditions de l'IQRC /Les Presses de l'Université Laval.
- LÉVESQUE CAROLE. 1986. *Culture matérielle et artisanat dans la communauté indienne de Fort-George, Québec*. Thèse de doctorat (Anthropologie sociale et culturelle), Université Paris V – René Descartes.
- MALOUF ALBERT. 1973. *La Baie James indienne: texte intégral du jugement du Juge Albert Malouf*. Montréal : Éditions du Jour.
- MORANTZ TOBY. 2002. *The White man's gonna getcha: the colonial challenge to the Crees in Quebec*. Montréal and Kingston : McGill-Queen's University Press.
- MORISSONNEAU CHRISTIAN. 1978. *La Terre promise: le mythe du Nord québécois*. Montréal : Hurtubise HMH.
- SALADIN D'ANGLURE BERNARD. 2006. *Être et renaître inuit: homme, femme ou chamane*. Paris : Gallimard.
- SALÉE DANIEL. 1995. Identities in conflict: the Aboriginal question and the politics of recognition in Quebec, *Ethnic and Racial Studies* 18 (2) : 277-314.

- 
- TANNER ADRIAN. 1979. *Bringing home animals : religious ideology and mode of production of the Mistassini Cree hunters*. London : C. Hurst.
- TAYLOR CHARLES. 1992. *Multiculturalism and the « politics of recognition »*. Princeton, NJ : Princeton University Press.
- TAYLOR CHARLES and AMY GUTMANN. 1994. *Multiculturalism : examining the politics of recognition*. Princeton, NJ : Princeton University Press.
- TRIGGER BRUCE. 1992. *Les Indiens, la fourrure et les Blancs : Français et Amérindiens en Amérique du Nord*. Montréal : Boréal.
- TRUDEL FRANÇOIS. 1981. *Inuit, Amerindians and Europeans : a study of interethnic economic relations on the Canadian southeastern seaboard, 1500-1800*. Ph.D. Dissertation (Anthropology). University of Connecticut. Cornell.
- VINCENT SYLVIE. 1991. La présence des gens du large dans la version montagnaise de l'histoire, *Anthropologie et Sociétés* 15 (1) : 125-143.

